

Date de dépôt : 28 juillet 2011

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition : Aménagements de la sécurité routière entre les villages de Sézegnin, Athenaz, Avusy et Laconnex

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 novembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat le rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition dont le libellé est le suivant :

Nous, habitants des communes d'Avusy et de Laconnex, demandons au Grand Conseil de mettre tout en œuvre afin d'aménager de vraies pistes cyclables et des trottoirs dignes de ce nom dans les trois villages d'Athenaz, Avusy et Sézegnin, ainsi que sur les routes communales qui relient ces derniers.

Nous demandons aussi qu'une vraie piste cyclable protégée par des barrières métalliques (cf. route de Chancy) soit aménagée sur la route cantonale qui relie Laconnex à Sézegnin. En effet, une piste cyclable a déjà été aménagée sur la route cantonale reliant Bernex à Laconnex. Mais malheureusement, elle ne se poursuit pas jusqu'à Sézegnin alors que beaucoup de camions venant des gravières roulent sur cette route à vive allure sans tenir compte des autres usagers de la route.

Un radar fixe serait nécessaire sur la route cantonale de Sézegnin (entre Laconnex et Sézegnin) afin que les véhicules motorisés diminuent leur vitesse, car ils mettent les cyclistes et les piétons en grand danger.

Au sein des trois villages d'Athenaz, Avusy et Sézegnin, il serait aussi nécessaire d'aménager des parkings en quinconce, (comme cela a été fait sur la route du Creux-du-Loup) ainsi que des trottoirs, afin de ralentir le trafic. En effet, de nombreux frontaliers pendulaires traversent nos trois villages à vive allure chaque jour et mettent les habitants en grand danger.

De plus, nous demandons que le tronçon de la route du Pré-Récoux qui relie le village d'Avusy à l'école d'Athenaz soit fermé au trafic motorisé (à l'exception des quelques habitants de ce chemin), et réservé uniquement aux piétons et aux cyclistes.

Les soussignés demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de bien vouloir soutenir cette pétition.

*N.B. 312 signatures
p.a M^{mes} Charlotte
Slettenhaar et Joëlle Gaspoz
Route du Creux-du-Loup 33,
Sézegnin
1285 Athenaz*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Les routes situées dans les villages d'Athenaz et d'Avusy et les routes de liaison entre ces deux communes ainsi que Sézegnin sont de compétence communale.

Pour l'Etat, l'opportunité de réaliser des aménagements cyclables sur ces routes est avérée. De plus, le plan directeur communal d'Avusy prévoit la réalisation de liaisons deux-roues légers entre les villages. La présence de l'école primaire au niveau du village d'Athenaz est également un élément en faveur de ces aménagements.

Actuellement, des bandes cyclables existent entre Avusy et Sézegnin ainsi qu'entre Sézegnin et Athenaz. Compte tenu du gabarit actuel, seuls les sens montants ont pu être réalisés. Le gabarit de la route de la liaison entre Avusy et Athenaz ne permet pas un tel marquage.

S'agissant de routes communales, il appartient à la commune d'élaborer ses propres projets d'aménagements. La direction générale de la mobilité (DGM) est prête à accompagner la commune dans sa démarche.

Concernant les aménagements visant à réduire la vitesse dans les villages, ces éléments étant également situés sur le domaine public communal, il appartient à la commune de tenir compte de cette problématique dans ses projets.

Le village de Sézegnin est traversé par la route de Sézegnin de compétence cantonale. La commune a pris l'initiative d'étudier un projet de réaménagement de cette traversée afin de modérer la vitesse du trafic. Ce projet, qui ne comporte pas d'aménagement spécifique pour les deux-roues, a été présenté en juin 2010 au groupe interdépartemental « synchronisation génie civil » qui réunit les services de l'Etat concernés. Il a alors été demandé à la commune d'adapter son projet pour des raisons techniques. Ces adaptations sont encore en cours d'étude à l'heure actuelle.

Concernant la liaison entre le village de Laconnex et celui de Sézegnin, il convient de considérer 2 tronçons :

- Entre Laconnex (Giratoire de la Maison-Forte) et la route de la Parraille (RC82) : une piste mixte piétons-cyclistes séparée de la route par une glissière de sécurité est actuellement en cours de construction; la fin des travaux est prévue pour l'été 2011.
- Entre la route de la Parraille (RC 82) et Sézegnin : un projet de piste mixte piétons-cyclistes, séparée de la route par une banquette herbeuse, est étudié sur ce tronçon; dans l'attente de sa réalisation, des bandes cyclables bilatérales ont été marquées par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) en décembre 2010.

Afin d'objectiver l'opportunité d'installer un radar fixe sur la route cantonale de Sézegnin, des relevés de vitesse doivent être envisagés sur la route considérée. Toutefois, il est judicieux d'attendre la fin des travaux prévus en 2011 avant de faire ces relevés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER

Annexe : Rapport de la commission des pétitions P 1736-A

Secrétariat du Grand Conseil**P 1736-A***Date de dépôt : 27 octobre 2010***Rapport****de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Aménagements de la sécurité routière entre les villages de
Sézegnin, Athenaz, Avusy et Laconnex****Rapport de M. Antoine Droin**

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la présente pétition lors de ses séances des 6 et 20 septembre 2010 sous la présidence de M. Ivan Slatkine. Les procès verbaux ont été rédigés par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions vivement pour son travail.

Audition de M^{me} et M. Slettenhaar, pétitionnaires

M^{me} et M. Slettenhaar habitent Avusy depuis 2006. Ils expliquent que la piste cyclable s'arrête à Laconnex et que le tronçon entre cette localité et Sézegnin n'est pas aménagé. Les camions sont nombreux et la pétition a pour but de créer un aménagement cyclable le long de ce tronçon. La route a été élargie et il serait maintenant possible de créer une piste cyclable. La commune de Sézegnin a pour sa part créé un certain nombre d'aménagements au sein du village, des aménagements qui pourraient être développés. Ils estiment qu'il faudrait plus de trottoirs et de chicanes.

Avusy regroupe trois villages et l'école se trouve dans ce village. D'une part, s'y rendre en vélo, sur une route cantonale, est problématique car les camions roulent vite malgré la limitation de vitesse (les chauffeurs sont semble-t-il payés à la course), et perdent beaucoup de graviers puisqu'ils ne sont pas bâchés. Des accidents ont déjà eu lieu. D'autre part, il y a des projets de pistes cyclables dans le village et il existe une bande cyclable actuellement

qui s'alterne de part et d'autre de la route, ce qui est naturellement dangereux.

Enfin, la pétition a été déposée devant la commune, mais malgré les téléphones et les lettres qui ont été nombreux, la mairie a indiqué ne rien pouvoir faire de plus.

1^{er} débat de commission

Trois pétitions ont été déposées par les pétitionnaires ; la présente pétition et deux autres concernant le motocross et les gravières. La commission décide de les traiter séparément malgré l'unicité régionale. Elle décide ensuite une des auditions pour parfaire son idée. Son retenus la DGM et la mairie d'Avusy. La commission pensant se rendre sur place après.

Audition de la DGM

M. Delacrétaz, directeur général à la direction générale de la mobilité, déclare qu'une partie des aménagements réclamés par les pétitionnaires relève de la compétence communale. Il ajoute que la DGM pense que cette demande est justifiée, ce d'autant plus que le plan directeur communal le prévoit, outre la présence d'une école. Il rappelle qu'il existe une bande cyclable dans un sens entre les villages et il précise que le gabarit de la route ne permet pas d'en faire une seconde. Il mentionne qu'il faudrait donc que les communes trouvent une solution à ce problème. Il évoque ensuite Sézegnin et il déclare que ce village est traversé par une route cantonale et qu'un projet d'aménagement a déjà été présenté à la DGM en juin dernier. Il remarque que ce projet ne propose rien de particulier pour les vélos. Il en vient à la route entre Laconnex et Sézegnin et il rappelle qu'il existe déjà un projet de cheminement mixte piétons-vélos dont la réalisation est prévue en 2011. Il signale qu'un projet existe pour la suite de la route, à un horizon indéfini. Il mentionne cependant que dans l'attente, il a été décidé de marquer des bandes cyclables, ce qui devrait être fait prochainement. Il déclare ensuite qu'il convient de faire des contrôles de vitesse avant d'installer un radar fixe. Il précise que la DGM est prête à faire cet exercice. Il évoque encore les ralentisseurs qui sont demandés et il rappelle que ces éléments sont de nature communale.

Concernant les aménagements de pistes cyclables, M. Delacrétaz précise que les négociations sont plus rapides si les abords de la route sont en mains publiques. Dans le cas présent, il ajoute qu'il est nécessaire de poser cette question au DCTI. Il mentionne encore qu'il faut évidemment plus de temps si les abords de la route sont en mains privées. Il précise qu'un renvoi de la pétition au Conseil d'Etat accélérerait le processus.

Audition de M^{me} Monique Meyer, Maire d'Avusy

M^{me} Meyer remarque que des aménagements pour les cyclistes ont été réalisés pour les trois villages, des aménagements réalisés à 95%. Elle ajoute que des plans de marquage doivent encore être validés par la DGM. Elle indique que ces informations ont été publiées dans le bulletin communal. Concernant le tronçon Laconnex-Sézegnin, la piste cyclable est attendue depuis un certains temps. Elle précise toutefois qu'il lui a été dit en début d'année, lors des travaux, que ce projet n'était pas d'actualité mais prévu en 2014. De plus, le gabarit de la route ne permet pas d'aménager des pistes cyclables. Elle mentionne encore que des tracteurs circulent sur ces routes et que des gendarmes couchés ne seraient pas la meilleure des idées. Elle déclare encore qu'il n'y a jamais eu d'accident important.

Tenant compte du fait que le 70% du territoire est en zone agricole l'aménagement de pistes cyclable à part entière est financièrement lourd, ce qui implique que les autorités ne songent même pas à ce projet. Elle rappelle en outre que le trafic est modéré et elle signale que c'est le tronçon entre Laconnex et Sézegnin qu'il faut sécuriser à cause du trafic de camions car celui-ci est impressionnant pour les habitants de Sézegnin.

2^{ème} débat de commission

Les Socialistes et les Verts estiment que les auditions réalisées suffisent. Ils proposent alors le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat. Pour l'UDC, le dépôt sur le bureau du Grand Conseil est suffisant au vu de l'échéance prévue pour ces aménagements en 2014. Le MCG souhaiterait attendre d'avoir tous les renseignements demandés avant de pouvoir voter. Pour les Libéraux, le problème relève du fait que la piste cyclable n'est pas faite alors que des travaux sont en cours. Il manque de la coordination, ce qui est lamentable. En l'occurrence, il convient d'aller vite avec la P 1736 avant qu'il y ait un accident grave.

Le président passe alors au vote de la suspension des travaux :

En faveur : 4 (2 S, 2 MCG)
Non : 9 (3 Ve, 2 R, 3 L, 1 PDC)
Abstention : 1 (1 UDC)

Le président passe alors au vote du renvoi de la P 1736 au Conseil d'Etat :

En faveur :	12 (2 S, 2 MCG, 3 Ve, 2 R, 2 L, 1 PDC)
Non :	–
Abstentions :	2 (1 L, 1 UDC)

La Commission des pétitions encourage donc le Grand Conseil à faire de même.

Pétition

(1736)

Aménagements de la sécurité routière entre les villages de Sézegnin, Athenaz, Avusy et Laconnex

Nous, habitants des communes d'Avusy et de Laconnex, demandons au Grand Conseil de mettre tout en œuvre afin d'aménager de vraies pistes cyclables et des trottoirs dignes de ce nom dans les trois villages d'Athenaz, Avusy et Sézegnin, ainsi que sur les routes communales qui relient ces derniers.

Nous demandons aussi qu'une vraie piste cyclable protégée par des barrières métalliques (cf. route de Chancy) soit aménagée sur la route cantonale qui relie Laconnex à Sézegnin. En effet, une piste cyclable a déjà été aménagée sur la route cantonale reliant Bernex à Laconnex. Mais malheureusement, elle ne se poursuit pas jusqu'à Sézegnin alors que beaucoup de camions venant des gravières roulent sur cette route à vive allure sans tenir compte des autres usagers de la route.

Un radar fixe serait nécessaire sur la route cantonale de Sézegnin (entre Laconnex et Sézegnin) afin que les véhicules motorisés diminuent leur vitesse, car ils mettent les cyclistes et les piétons en grand danger.

Au sein des trois villages d'Athenaz, Avusy et Sézegnin, il serait aussi nécessaire d'aménager des parkings en quinconce, (comme cela a été fait sur la route du Creux-du-Loup) ainsi que des trottoirs, afin de ralentir le trafic. En effet, de nombreux frontaliers pendulaires traversent nos trois villages à vive allure chaque jour et mettent les habitants en grand danger.

De plus, nous demandons que le tronçon de la route du Pré-Récoux qui relie le village d'Avusy à l'école d'Athenaz soit fermé au trafic motorisé (à l'exception des quelques habitants de ce chemin), et réservé uniquement aux piétons et aux cyclistes.

Les soussignés demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de bien vouloir soutenir cette pétition.

N.B. 312 signatures
*p.a M^{mes} Charlotte Slettenhaar
et Joëlle Gaspoz
Route du Creux-du-Loup 33,
Sézegnin
1285 Athenaz*